

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 14 juin 2023 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée  
Mme Jade Charest  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absent: M. Stéphane Arbour

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 mai 2023
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Dépôt rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2023
- 9- Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022
- 10- Dépôt du rapport du maire
- 11- Distribution du bulletin municipal avec rapport du maire
- 12- Résolution ordonnance d'un chien qui constitue possiblement un risque pour la santé ou la sécurité publique (P-38-002 art. 5)
- 13- Schéma de couverture de risques incendie – rapport d'activité de la MRC de Joliette – année 2022 - approbation
- 14- Varia
- 15- Période de question
- 16- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R.2023-06-043

**Sur proposition Mme Mélanie Lavallée appuyé par Mme Jade Charest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2023**

R.2023-06-044

Sur proposition de Mme Lyne Rivest appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

#### **5- DEMANDE VERBALE**

Aucune demande verbale

#### **6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de trois cent dix-sept mille six cent soixante-quatorze dollars (317 674.00\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 524 058.19\$.

#### **7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de neuf mille six cent neuf et vingt-sept dollars (9 609.27\$) chèques numéro 202300052 à 202300065 et un montant de 15 218.18\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2023-06-045

Sur proposition de Mme Jade Charest appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de neuf mille six cent neuf et vingt-sept dollars (9 609.27\$) chèques numéro 202300052 à 202300065 et un montant de 15 218.18\$ en paiement sur accès D'affaires.

**ADOPTÉE**

#### **8- DÉPÔT RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MAI 2023**

Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorier dépose aux élus le rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2023.

#### **9- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière dépose à la table du conseil le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### **10- DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Roland Charest, maire, dépose à la table du conseil le rapport du maire et il sera distribué à toute les portes de la municipalité et publier sur le site internet à l'onglet bulletin municipal :

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, voici le rapport de la situation financière de notre municipalité. Ce rapport a été présenté à la séance régulière du Conseil, le mercredi 14 juin 2023.

## RAPPORT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2022

<b>REVENUS</b>	
Fonctionnement	501 570 \$
Investissement	75 000\$
Total	<hr/> 576 570 \$
<b>CHARGES</b>	
	519 283 \$
<b>Excédent de l'exercice</b>	57 287 \$
Moins : revenus d'investissement	( 75 000 \$ )
	<hr/>
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	( 17 713 \$ )
Amortissement des immobilisations	46 376 \$
Excédent accumulé	2 000\$
	<hr/>
Excédent de fonctionnement De l'exercice à des fins fiscales	30 663 \$

Le comptable agréé M. Yvan Gaudet a vérifié la situation financière du fonds d'administration, l'état de l'actif à long terme ainsi que les recettes et dépenses et nous avons adopté le rapport

## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Pour l'année 2022 la municipalité de Village St-Pierre a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>total</b>
Maire	9 330 \$	4 665 \$	13 995 \$
Maire MRC	11 832 \$	5 916 \$	17 748 \$
Conseiller	3 110 \$	1 555 \$	4 665 \$

## DONNÉES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2023

Le conseil municipal est fier d'annoncer qu'en dépit de la conjoncture économique, le taux de taxe pour le résidentiel, agricole et forestier de 0,69\$ du cent dollar d'évaluation, non résidentiel 0,89\$ du cent dollar d'évaluation et industriel 1,16\$ du cent dollar d'évaluation pour l'année 2023.

## ÉVALUATION

L'évaluation foncière de la Municipalité pour l'année 2023 s'élève à 55 132 600 \$ suite au dépôt en date du 15 septembre 2022.

## CONTRATS

Liste des fournisseurs dépenses de plus de 10 000 \$ pour l'année 2022.

Bellerose asphalte	51 085\$ (asphalte)
M.R.C. de Joliette	62 393\$ (quote-part et ordures)
Excavation Michel Chartier inc.	35 322 \$ (dénégement)
Ministère des finances	41 447 \$ (police)
Ville de St-Charles-Borromée	24 619 \$ (service incendie)
Municipalité de St-Paul St-Jacques)	20 761\$ (entente entretien chemin St-Jacques)
9310-9213 Québec inc. communautaire)	110 033\$ (toiture centre communautaire)
Dec Enviro	32 153\$ (étude géotechnique)
Les Services exp.	12 331\$ (ingénieurs)

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2023 a été adopté à 19 h 00, mercredi le 14 décembre 2022.

Il est certain que les orientations du conseil pour la prochaine année se résument ainsi:

- Essayer de maintenir le taux de taxation foncière au plus bas niveau;
- Assurer la continuité des dossiers en cours;
- Répondre dans la mesure du possible, aux citoyens (ennes) afin d'améliorer la sécurité et les services de la Municipalité.

## CONCLUSION

La santé financière de la municipalité se porte bien et le conseil municipal travaille à la conserver.

Je veux adresser mon appréciation et mon remerciement aux conseillères et conseillers, Mme Manon Loyer, Mme Jade Charest et Mme Lyne Rivest, M. Stéphane Arbour, M. Denis Parent, M. Benoit Duval. Finalement, il faut signaler la coopération et la disponibilité de tous les employés de la Municipalité.

Roland Charest, maire

## 11- DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL AVEC RAPPORT DU MAIRE

R 2023-06-046

Il est proposé par Mme Jade Charest  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise une dépense de 60,00\$ pour la distribution du bulletin municipal avec le rapport du maire.

**ADOPTÉE**

**12- RÉSOLUTION ORDONNANCE D'UN CHIEN QUI CONSTITUE POSSIBLEMENT UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (P-38-002 ART. 5)**

CONSIDÉRANT qu'une plainte d'un citoyen a été déposée en ce qui concerne un chien qui constitue possiblement un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2020-067 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité de Village Saint-Pierre;

**EN CONSÉQUENCE**

**R 2023-06-047**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'ordonnance d'évaluation d'un chien que constitue possiblement un risque pour la santé ou la sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**13- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE – ANNÉE 2022 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Village Saint-Pierre à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT qu'il a été établi que les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2022 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par le service d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée.

**EN CONSÉQUENCE**

**R 2023-06-048**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Il est résolu unanimement :

D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2022 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**11- VARIA**

**12- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2023-06-049**

Il est proposé par Mme Lyne Rivest  
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

**ADOPTÉE**

Signé  
Roland Charest  
Maire

Signé  
Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière